

Communiqué de presse

Le 16 octobre 2017

VISIONDIRECT.FR ET MGEN INNOVENT AVEC LE TIERS PAYANT AUTOMATIQUE EN LIGNE

VisionDirect.fr, 1^{er} site de vente de lentilles de contact sur internet en Europe, et MGEN, acteur incontournable de la protection sociale en France, s'associent via  e-Optistya en proposant le tiers payant automatique en ligne aux 4 millions d'adhérents de la mutuelle pour tout achat de lentilles de contact.

« Nous nous engageons à proposer des services de qualité et innovants. Nous sommes donc ravis d'être les seuls en France à proposer le tiers payant automatique en ligne aux adhérents MGEN. » explique **Yannick Roth, directeur de Vision Direct France.**

« Nos adhérents nous demandent, et ils ont raison, de les accompagner pour bénéficier d'équipements d'optique de qualité avec un reste à charge minimum. Ils veulent aussi que nous innovions pour eux et les solutions de VisionDirect.fr y contribuent. Nous sommes fiers d'être avec VisionDirect.fr les pionniers du tiers-payant en ligne comme nous avons été les pionniers des partenariats avec les professionnels de santé dès les années 1990 » a tenu à ajouter **Christophe Lafond, vice-président du groupe MGEN.**

Le tiers payant automatique en ligne, une première en France !

Grâce au tiers payant mis en place par VisionDirect.fr, les adhérents MGEN porteurs de lentilles de contact n'ont plus à avancer de frais, la part prise en charge par MGEN étant déduite directement du prix des lentilles affiché en ligne.

En proposant le tiers payant automatique en ligne, VisionDirect.fr et MGEN facilitent ainsi la vie des porteurs de lentilles de contact. Cela permet aux adhérents d'éviter l'avance de frais, puisque le tiers payant est total, mais également un gain de temps, puisqu'aucune démarche administrative n'est à réaliser. Tout est automatisé.

En d'autres termes, MGEN se charge de verser directement à VisionDirect.fr la prise en charge de leurs adhérents tandis que ces derniers ne payent que le reste à charge, s'il y en a un.

Une fonctionnalité simple et rapide

Les fonctionnalités de ce service sont simples et uniques. Dans un premier temps, l'adhérent sélectionne sur le site VisionDirect.fr ses lentilles et sa correction. L'adhérent a le choix parmi une large variété de lentilles, de produits d'entretien et gouttes proposés parmi les plus grandes marques dont Acuvue, Dailies, Air Optix, Biofinity, Bausch & Lomb.

En entrant uniquement leur date de naissance et leur numéro de sécurité sociale, le montant de la prise en charge est automatiquement déduit et la commande est confirmée. Les adhérents MGEN recevront leurs lentilles à domicile sous 24h. Et les frais de port leurs sont offerts !

VisionDirect.fr souhaite à long terme étendre ce service à tous les Français.

Bon à savoir

Dans certains cas, l'Assurance Maladie prend en charge les lentilles de contact, sur prescription médicale. Les lentilles de contact, particulièrement utilisées dans la correction de la myopie (80 % des cas), sont remboursées sur la base de 60% du ticket modérateur de 39,48 euros quel que soit le type de lentilles (réutilisables ou non, journalières ou hebdomadaires, etc.).

Contacts presse

Visiondirect.fr : Claire Chaput & Gaëlle Ryouq, 01 46 34 60 60

Groupe MGEN : Benoît Coquille, 01 40 47 23 92

A propos de Vision Direct

Vision Direct est le premier fournisseur de lentilles de contact en ligne en Europe. Fondé en 1998 par des opticiens, Vision Direct fait tout son possible pour fournir les lentilles, les produits d'entretien et les gouttes des meilleures marques à des prix accessibles à tous. Vision Direct s'engage aussi à livrer ses produits dans les plus brefs délais et à offrir un service client irréprochable à plusieurs millions de porteurs de lentilles de contact en Europe.

A propos du groupe MGEN

Le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance-maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports, de l'Environnement et offre des couvertures complémentaires ouvertes à tous. Il gère également 55 établissements sanitaires et médico-sociaux : médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, santé mentale, hébergement de personnes âgées et handicapées. Le groupe MGEN protège plus de 4 millions de personnes et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros. Il compte plus de 10 000 salariés. Depuis le 13 septembre 2017, le groupe MGEN fait partie du Groupe VYV.